

Budget : combien vont rapporter les repentis fiscaux ?

Le gouvernement prévoit la création d'un mécanisme de régularisation fiscale sur le modèle des guichets qui avaient été ouverts en 2009, puis entre 2013 et 2017 pour les fraudeurs repentis. Or, il est déjà possible de s'auto-dénoncer au fisc. Pourquoi un nouveau guichet, et combien en attendre ?

Par **Marie Viennot** - Publié le lundi 5 octobre 2026 à 07:30

Écouter 6 min

Ajouter

Suivre Radio France sur Google



Le guichet ouvert entre 2013 et 2017 a rapporté 8 milliards d'euros aux finances publiques pour 32 milliards d'avoirs dissimulés © Getty - Michel GILÉ / Contributeur

Ce fut l'une des annonces du Premier ministre [quand il a livré au Elysée](#) les premiers éléments du projet de loi de finances 2027. "Nous allons notamment offrir la possibilité à des contribuables repentis de se mettre en règle avec l'administration pendant l'année 2027. Bernard Cazeneuve l'avait déjà fait. C'est une bonne méthode."

Le projet de loi de finances [présenté le 1^{er} octobre](#) confirme cette volonté en évoquant "la création d'un mécanisme exceptionnel de mise en conformité fiscale". Avec un renforcement plus global de la lutte contre la fraude fiscale, le Premier ministre en attend un milliard d'euros de recettes supplémentaires (en 9 cas sur 10 d'ailleurs en Suisse).

Ce type de guichet n'est pas une nouveauté, il y en a déjà eu à deux périodes. 2009, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, puis de 2013 à 2017, sous la présidence de François Hollande.

Le principe, c'est que le contribuable se dénonce lui-même, et qu'en échange, il paie moins de pénalités que s'il avait été attrapé lors d'un contrôle fiscal.

Il n'y a pas besoin de créer un guichet pour cela, aujourd'hui déjà, un contribuable qui va faire repentance au service des impôts verra ses amendes réduites, mais c'est une procédure individuelle, sans garantie sur les pénalités finales qui peuvent aller jusqu'à 80 % des impôts éludés.

Avec un guichet, les conditions sont plus claires. Elles devront être définies lors de la discussion parlementaire, mais le guichet peut être créé par simple circulaire. C'est ce qui s'était passé en 2013, quand le STDR, Service de traitement des déclarations rectificatives, a été lancé. Il prévoyait en gros des pénalités deux fois moindres que le cadre général et surtout, la non-transmission du dossier à la justice sauf dans les cas les plus graves comme le blanchiment de fraude fiscale en bande organisée.

À l'époque, 51 000 contribuables sont passés par ce guichet, ce qui a rapporté sur la période 2013-2018, 8 milliards d'euros aux finances publiques [selon la Cour des comptes](#).

[80 % de ces fraudeurs](#) étaient, comme on dit dans le jargon, passifs. Autrement dit, ils n'avaient pas organisé la fraude, mais hérité d'un compte caché, dans 9 cas sur 10 d'ailleurs en Suisse.

Ce qui les a alors poussés à se dénoncer, c'est la peur d'être pris, car l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales allait être effectif en 2017, et que le fameux secret bancaire suisse n'était plus garanti.

Pourquoi se repentir en 2027 ?

Côté particulier, il ne reste sans doute pas grand-chose à attendre du côté des comptes non déclarés, car s'ils le sont encore, c'est qu'ils sont bien cachés, et sans doute hébergés dans des juridictions qui ne pratiquent pas l'échange automatique de renseignement.

Cet échange est en revanche imminent pour les portefeuilles en crypto-actifs détenus sur des plateformes étrangères. Cela va commencer dès l'an prochain pour 48 pays, dont ceux de l'Union européenne, et en 2029 les États-Unis.

La peur du gendarme peut également jouer pour ceux et celles qui possèdent des biens immobiliers à l'étranger et ne les ont pas déclarés car d'ici 4 ans, un système d'échange automatique d'information est prévu entre 26 pays, dont la France.

Côté entreprise, c'est plus difficile à mesurer. On sait qu'elles seront concernées par ce guichet des repentis car le Premier ministre le mentionne clairement dans un courrier adressé il y a dix jours à tous les ministres que nous avons pu consulter. Il écrit ceci : "Une période exceptionnelle sera ouverte en 2027 (...). Pendant cette période, les contribuables et les entreprises qui prendront spontanément, avant tout contrôle engagé à leur encontre, l'initiative de révéler une irrégularité et de régulariser intégralement leur situation pourront bénéficier d'un régime spécifique". Mais là encore, il existe déjà un service de mise en conformité fiscale avec des pénalités allégées, le Service de mise en conformité fiscale (SMEC) créé en 2019.

Pourquoi les alléger encore et de combien ? Nul doute qu'il y aura débat à ce sujet.

Avec en toile de fond les moyens accordés à la lutte contre la fraude fiscale. En dix ans, les services de contrôle ont perdu 20 % de leurs effectifs (de 12 362 ETP en 2015 à 10 497 en 2024/2025). Un [rapport parlementaire récent](#) le dénonce, en s'appuyant sur un [rapport de la Cour des comptes](#), lequel dresse un bilan contrasté de la lutte contre la fraude fiscale menée par la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) et constate l'effondrement des contrôles fiscaux sur place, faute de moyens humains.

La DGFIP affirme que le recours au data mining et à l'IA ont utilement compensé ses pertes d'emploi.

Preuve que la question des effectifs est néanmoins clé : un [plan anti-fraude en mai 2023](#) prévoyait 1500 ETP consacrés au contrôle fiscal d'ici la fin du quinquennat, or seulement 42 ont été pourvus. La direction de la DGFIP justifie ce décalage par les délais nécessaires à la formation et au passage des concours.

Références

Dépenses publiques – Budget de l'État Économie Info Fiscalité

Provenant du podcast

Le Journal de l'éco

L'équipe

Anne-Laure Chouin
Journaliste à la rédaction de France Culture, présentatrice des journaux de...

Marie Viennot
Coordination

Sur le même thème

43 min

Sous le budget, les taux : des Etats-Unis à la France, l'organisation de la lutte contre la dette [Entendons-nous là ça ?](#)

3 min

Taux d'intérêt, les 5% en vue [L'Édito éco](#)

Les dernières infos

1 min

NBA : à Philadelphie, LeBron James arrive en sauveur et rallume le rêve d'un titre [Les documents francetv](#)

En direct

Le 15/17 du lundi 05 octobre 2026 [Le 15/17](#)

Épisodes précédents

5 min

Brazil : à la veille des élections, la question du surendettement qui a augmenté sous Lula [Le Journal de l'éco](#)

6 min

Chasse Outre-mer : peut-on attirer les investisseurs sans répondre [Le Journal de l'éco](#)

La Radio

Grille des programmes

Contacteur France Culture

Newsletters

Espace presse

Événements

Podcasts

Podcasts A-Z

Journaux

Fictions

Le fil culture

Documentaires

Émissions de savoirs

Émissions culturelles

Catégories

Géopolitique

Histoire

Sciences

Philosophie

Expositions

Théâtre

Apprendre et réviser

Personnalités

Simone Veil

Édith Piaf

Victor Hugo

Martin Luther King

Robert Badinter

Albert Camus

Suivre France Culture

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

Toutes les radios

France Inter

franceinfo

France Musique

France Culture

Mouv'

FIP

ICI

Mon petit France Inter

Grille des programmes

Radio France

Podcasts

Playlists classiques

Musique

Maison de la radio et de la musique

L'entreprise Radio France

Les Éditions Radio France

Personnalités

Sujets

Archives

Fréquences

Index

Flux RSS

Aides et contacts

Nous contacter

Comment écouter Radio France

Questions fréquentes

La Médiatrice

Comité éthique de Radio France

Votre avis sur le site

Informations légales et autres

Accessibilité : partiellement conforme

Gestion des Cookies

Mentions légales

Régler l'affichage

Auto Clair Sombre

Télécharger l'application mobile

